

Alternative  
Espaces Citoyens

# Alternative Espaces - Jeunes

N°016 - **Gratuit**

Ce numéro a été réalisé dans le cadre du projet «Construire un mouvement social des jeunes au Niger» avec l'appui du FNUD

**Politique et société**

**Lire page 3**

## De l'engagement politique des jeunes dépend l'avenir du Niger !



L'Espace Tanimoune d'AEC à Zinder  
**Un espace citoyen au service des jeunes.....P.2**

Forum National des Jeunes  
**Les femmes de Kantché y étaient .....P.2**

Entretien avec :  
Kiari Mamadou,  
chef de l'Antenne  
Régionale de la  
Commission Natio-  
nale des Droits Hu-  
mains  
(CNDH/Diffa)  
« *Le recours de la  
population de Diffa aux services de la  
CNDH, reste timide...* ».....P.5



63ème anniversaire de la République du Niger, Diffa N'Glaa 2021

**La jeunesse s'est mobilisée à Diffa.....P.3**

## L'Espace Tanimoune d'AEC à Zinder

# Un espace citoyen au service des jeunes



Le Forum National des jeunes qui s'est déroulé du 5 au 7 novembre 2021 à Zinder a été l'occasion d'inaugurer le tout nouvel espace de rencontres et d'échanges de la coordination régionale d'Alternative Espaces Citoyens. Bâti dans l'enceinte des bureaux d'AEC à Zinder, cet espace a été baptisé Espace Tanimoune, du nom d'un des plus illustres fils du Damagaram, en l'occurrence, le Sultan Tanimoune.

L'ancien Maire de l'Arrondissement Communal Zinder III, Laminou Brah Issaka, un homme féru d'histoire de la région, nous rappelle qui est Tanimoune : « le sultan Tanimoune a été celui qui le plus marqué l'histoire des sultans du Damagaram. Parce

que, c'est sous son règne que le Damagaram a atteint son apogée ».

Selon M. Laminou, outre le fait d'être un grand administrateur, qui avait su organiser le sultanat en son temps, Tanimoune était aussi un grand chef militaire qui avait équipé son armée de moyens de guerre conséquents en vue de parer à toute éventualité.

En effet, devait poursuivre Laminou Brah Issaka, du temps de Tanimoune, les fonderies du Damagaram étaient réputées pour les fabriques d'armes lourdes, notamment les canons qu'il était le seul à posséder et dont, « présentement l'on peut visiter un des vestiges au niveau du sultanat ». Du temps de Tanimoune, « l'empire du Damagaram était

politiquement bien organisé et économiquement fort. Car, il y a des ministres, des gouverneurs, des forces armées, etc. Et il y avait des industries du textile, des tanneries et il y avait des grands commerçants », nous apprend encore le maire Laminou Brah.

Tout ceci pour dire que le choix du nom Tanimoune pour cet espace n'est certainement pas fortuit. Un espace dont la création suscite déjà un réel engouement des jeunes zindérois qui piaffent d'y organiser diverses activités et rencontres.

**Magagi Malam Moustapha Issaka**

## Forum National des Jeunes

# Les femmes de Kantché y étaient ...

Au cours de la 7ème édition du Forum National des Jeunes tenue du 5 au 7 novembre 2021 à Zinder, qui était couplé au Forum des élus locaux, il était certes question de conflits armés et de droits humains, mais aussi de migration.

Ce qui justifie la présence de plusieurs acteurs intervenant dans ce cadre mais aussi des femmes de Kantché, qui sont connues pour être de grandes « voyageuses ».

Ce Forum a été pour elles l'occasion de témoigner de la réalité que vivent les migrantes internes dites saisonnières, mais surtout des problèmes qui les poussent justement à quitter leurs foyers pour se retrouver loin de chez elles. Le plus souvent en Algérie ou en Libye mais également, dans le cadre de la migration saisonnière, ces dernières séjournent dans la plupart des grandes villes du Niger, où elles servent comme bonnes à tout faire.

Depuis la découverte, en 2013, des corps de 92 nigériens, des femmes et des enfants en majorité, tous de Kantché, les choses se sont précipitées et le gouvernement du Niger a pris un certain nombre de mesures visant à mettre fin à la migration vers les pays du Nord.

Parmi ces mesures, la loi 2015-036, qui a été adoptée soi-disant, pour protéger les migrants et éviter qu'ils ne tombent entre les mains de trafiquants d'êtres humains. Cependant, le constat est là, la migration, particulièrement la migration saisonnière continue de plus belle.

Dans leurs interventions combien touchantes, ces femmes expliquent à quel point elles sont exposées au danger, surtout lorsqu'elles sont raflées et expulsées vers le Niger.

Généralement, ces dernières séjournent dans les



grandes villes, où elles se lancent dans des activités multiformes, pour ne pas retourner chez elles les mains vides.

La présence du maire de la commune de Kantché au forum des élus locaux, a permis de voir de façon plus claire et précise, la situation migratoire de ladite commune.

Selon lui, « l'accroissement démesurée de la population impacte sur la situation économique, qui dépend de l'agriculture ». Un grand nombre de familles n'arrivant pas à satisfaire à leurs besoins, poursuit-il, « les femmes n'ont d'autres solutions que d'aller ailleurs chercher de quoi subvenir aux besoins de leurs familles ».

Chose positive, toutefois, explique toujours le maire, « la migration féminine contribue au développement économique des localités de départ, ces dernières sont d'une grande utilité, une fois de retour, en créant des petites activités génératrices de revenus ». Ce qui est, selon lui, bénéfique à la commune aussi.

**Hassane Abdou Samira**

## Politique et société

## De l'engagement politique des jeunes dépend l'avenir du Niger !

Au Niger, trente ans après la Conférence Nationale Souveraine, nous avons assisté avec les mêmes acteurs politiques, à toutes les combinaisons politiques possibles, des alliances contre nature aux impostures idéologiques.

En effet, la revendication de la démocratie portée par des jeunes dans les années 90 avait conduit à la libéralisation de la politique au Niger. Ce qui avait permis à des hommes et des femmes, de s'engager librement en politique pour faire valoir leurs convictions, leurs ambitions et leurs projets pour le Niger et son peuple.

Hélas, en trente ans d'exercice démocratique aujourd'hui, les nigériens constatent la mort dans l'âme, la supercherie politique dont ils avaient été victimes sous le label de la démocratie présentée pourtant comme le meilleur régime politique.

En lieu et place de la bonne gouvernance qu'elle était censée consacrer et promouvoir, l'ère démocratique a fait naître, entre l'agonie de l'ancien monde et la naissance du nouveau, une race d'acteurs politiques opportunistes aux comportements démocratiques.

Cette race de politiciens avait en effet utilisé la démocratie comme slogan de lutte plutôt que comme cause à laquelle elle croyait et pour laquelle elle se battait au profit des populations

dans leur ensemble.

Ainsi, à l'épreuve des faits et par le truchement de l'histoire, la nouvelle génération de nigériens, notamment les jeunes, est mise en face de son destin et de son devoir de se constituer non pas en relève, mais en alternative à l'ancienne génération pour enfin relancer le Niger et libérer la nation des égoïsmes qui l'ont prise en otage.

Pour ce faire, elle doit d'abord prendre conscience de son potentiel, du contexte et des enjeux y afférents, des enjeux relatifs à la survie même de notre nation aujourd'hui mise en conflit avec ses propres valeurs, avec les valeurs et idéaux que contient son choix d'être une République démocratique et sociale.

Aussi, elle doit d'une part, incarner le progrès en renonçant elle aussi, à son égoïsme vis-à-vis de la génération ou des générations à venir à qui elle doit un Etat viable et véritablement démocratique, juste et social, et une République où les jeunes ne seront pas contraints de s'adonner à des activités de basse besogne et de haute courtoisie politique pour jouir de leurs droits de vivre dignement et d'avoir un emploi décent dans leur propre pays. Elle n'a pas en effet, à se venger de l'ancienne génération en privant les générations à venir de leur droit absolu d'avoir une nation à laquelle elles

n'auront pas honte d'appartenir, une patrie qui mériterait leur amour, une République qui respectera leur dignité et un Etat qui les protégera contre leurs peurs et incertitudes.

Et, même si l'ancienne génération l'a privée d'éducation, de formation, de sécurité, d'emploi et même de dignité, elle lui doit également une protection. Elle doit d'autre part, s'engager en politique pour faire valoir cet idéal de progrès qu'elle incarne. Elle doit le faire par souci de la dignité de la personne humaine, de son émancipation, de son épanouissement, de la sacralité de sa vie, de ses aspirations et de ses attentes. Toute chose qui la conduira à faire corps avec la République et avec la démocratie, toutes deux détournées depuis trente ans au profit des égoïsmes et de la vanité des aînés.

Tirillée depuis longtemps entre les mêmes acteurs de la vieille garde politique à la recherche de gains faciles, illicites et illégitimes, la jeunesse nigérienne dont l'avenir a été hypothéqué par les hommes politiques, doit accepter de s'instruire, de se former, de se construire intellectuellement et de s'engager politiquement pour relever les défis du pays.

La démocratie étant un long voyage fait d'engagements et de sacrifices, et la République une terre promise inaccessible aux corrompus, aux pares-

seux, bref aux citoyens aux convictions vénales, la jeunesse nigérienne doit construire sa résilience idéologique et se battre non pas dans une perspective de conflits générationnels, mais avec une claire conscience de ses devoirs et responsabilités vis-à-vis de la nation et des générations à venir. Elle doit arrêter de se faire distraire par les discours politiques officiels qui font d'elle l'avenir du pays et de se contenter des titres corrupteurs ronflants tels que « jeunes leaders », « jeunes influenceurs », « jeunes entrepreneurs » pour enfin s'engager véritablement à faire la décision.

La jeunesse n'est pas l'avenir d'un pays, elle est plutôt une transition vers ce dernier.

Par conséquent, elle doit être actrice de cette transition et non spectatrice, et donc, elle doit devenir « sujet politique » dans son acception philosophique et métaphysique et non demeurer un « objet politique » aux mains manipulatrices de la vieille classe politique du Niger.

**Nassirou Bodo Seyni, membre du Directoire du mouvement politique indépendant Tous Pour La République**

## Déclaration de Zinder

Du 05 au 07 novembre 2021, s'est tenu à l'espace Tanimoun de Zinder, sur initiative de l'association Alternative Espaces Citoyens (AEC), la 7ème édition du Forum National des Jeunes (FNJ).

Ce forum qui s'inscrit dans le cadre du programme Gouvernance Démocratique et Droits Humains (GDDH) bénéficie de l'appui de la Coopération Danoise à travers OXFAM au Niger. Il est placé sous le thème central : « Conflits armés, ingérences étrangères et criminalisation de la mobilité humaine : quelles réponses des jeunes ? ».

Après deux (02) jours d'intenses échanges et discussions sur diverses thématiques en lien avec le thème central, nous, jeunes nigériens, venus de toutes les régions du Niger, mais aussi, du Sénégal et du Mali élargi aux acteurs de la société civile, des défenseurs des droits humains, des migrants et des communautés étrangères basées à Zinder, faisons les recommandations suivantes :

De la problématique de la paix :

A l'endroit du Gouvernement :

-De promouvoir la justice sociale, de lutter contre l'impunité, la corruption pour une véritable paix durable au sahel ;

-D'améliorer les conditions des vies des populations en investissant dans

les secteurs sociaux de base ;

-D'impliquer les autorités coutumières et religieuses dans la gestion et la résolution pacifique des conflits ;

-De mutualiser les efforts entre les pays du sud dans la lutte contre le terrorisme et les criminalités transfrontalières.

A l'endroit des Institutions internationales et des grandes puissances :

-De respecter la souveraineté des Etats dans toutes les actions de la recherche de la paix et de la sécurité ;

-De soutenir et d'accompagner toutes les initiatives des jeunes et des femmes en faveur de la paix et de la lutte contre l'extrémisme violent au sahel ;

A l'endroit de la jeunesse :

-De se battre en faveur de l'éducation de qualité en interpellant le gouvernement à investir davantage dans le secteur ;

-De se mobiliser pour une participation effective dans les instances de prise de décision.

-De faire sien les questions touchant la vie de la nation.

De la question de la mobilité humaine :

Au Gouvernement :

-De respecter les dispositions pertinentes du protocole de la CEDEAO sur la libre circulation des personnes et de leurs biens ;

-De réviser toutes les dispositions



contraires aux instruments juridiques ratifiés par le Niger contenues dans la loi 2015-36 du 26 mai 2015 ;

-D'offrir des perspectives et autres opportunités aux jeunes en mettant l'accent sur la question de l'emploi.

Aux jeunes :

-De se mobiliser, se former, s'informer sur la question de la mobilité humaine ;

-De se battre à travers un vaste mouvement afin d'interpeller le gouvernement à prendre en compte les besoins et les priorités des citoyens dans les stratégies et politiques en lien avec la mobilité humaine ;

-De déconstruire le discours tendant à criminaliser les migrants en mettant

l'accent sur la promotion des textes nationaux et internationaux de protection des droits humains.

A l'endroit des Organismes :

-De pérenniser cette initiative de la délocalisation du forum dans toutes les régions du Niger ;

-De songer à une plus grande participation des jeunes des pays du sahel en vue de mieux comprendre les défis auxquels ils sont confrontés ;

Fait à Zinder, le 07 novembre 2021

# De la Commission Nationale des Droits Humains

La Commission Nationale des Droits Humains (CNDH) est une Autorité Administrative Indépendante dotée du statut A, prévue par l'article 44 de la Constitution du 25 novembre 2010.

La Loi n° 2012-44 du 24 août 2012 détermine sa composition, son organisation, ses attributions et son fonctionnement.

La Commission Nationale des Droits Humains fonctionne conformément aux principes de Paris qui voudraient qu'une institution nationale des droits humains soit indépendante, pluraliste et démocratique. Elle a pour mission principale de contribuer à la promotion et à la protection des droits humains fondamentaux.

Ainsi, les droits de l'homme sont l'expression du respect de la dignité de l'être humain et de ses principales préoccupations qui sont : la vie, la liberté, la nourriture, la santé, le logement, l'éducation, la sécurité, l'égalité, la justice, le développement, l'environnement sain, la culture bref le bonheur. En effet, les droits de l'Homme sont reconnus à tous, sans distinction de race, de sexe, de religion, de langue, d'opinion politique, de fortune, de naissance ou de toute autre situation. L'Etat a l'obligation de les garantir et de les protéger, conformément aux instruments juridiques nationaux et internationaux.

La CNDH a toujours veillé à la jouissance effective des droits consacrés, mais encore à alerter les gouvernants (autorités compétentes) sur toute situation susceptible de compromettre le non-respect de ces droits énoncés dans la constitution susdite et les conventions internationales régulièrement ratifiées ; promulguées et publiées par la République du Niger relatives aux droits de l'homme.

En effet, afin de rapprocher davantage la population de la CNDH, une antenne régionale qui est le démembrement de la Commission Nationale des Droits Humains au niveau régional, a été installée à Agadez depuis le 22 août 2017, pour veiller au respect strict des droits humains et contribuer à une meilleure prise en charge des plaintes. Cette installation a été effective avec l'appui de la délégation de l'Union Européenne à travers notamment son projet intitulé « Appui à la promotion et à la protection des Droits humains (APPDH) ».

Il convient de rappeler que la région d'Agadez couvre la partie septentrionale du Niger, avec une superficie de 667.799 km carré (soit 52,7% de la superficie totale du pays), elle est la région la plus vaste du pays. Elle est subdivisée en six (06) départements et 15 communes.

Ainsi, l'antenne régionale de la CNDH d'Agadez, conformément à son mandat et aux prérogatives que lui confère la loi, a effectué plusieurs activités.

## LES MANDATS DE LA CNDH

**MANDAT DE PROTECTION : ARTICLE 19 DE LA LOI N°2012-44**

**ART 19 :** Dans le cadre de la protection et de la défense des droits humains, la commission a pour missions de :

- Recevoir les plaintes et diligenter des enquêtes sur les cas de violation des droits humains
- Effectuer des visites régulières, notifiées ou inopinées, dans les lieux de détention et formuler des recommandations à l'endroit des autorités compétentes
- Lutter contre la torture, les actes de sévices et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, conformément aux normes universelles, régionales ou nationales des droits humains.
- Lutter contre les viols et violences basés sur le genre dans la vie publique et privée ;
- Apporter ou faciliter l'assistance judiciaire aux victimes des violations des droits humains, en particulier les femmes, les enfants, les personnes en situation de handicap, ainsi que toutes autres personnes vulnérables ;
- Porter à la connaissance du gouvernement tous



les cas de violation des droits humains :

- Lutter contre les pratiques esclavagistes, les pires formes de travail des enfants et des pratiques analogues.

## MANDAT DE PROMOTION : ARTICLE 20

**-Art 20 :** Dans le cadre de la promotion des droits humains, la commission a pour mission de :

- Assurer sur l'étendue du territoire national la promotion des droits humains et en particulier, les droits de la femme, de l'enfant, des personnes en situation de handicap, ainsi que toutes autres personnes vulnérables à travers notamment l'information, l'éducation et la communication.
- Effectuer des campagnes d'information et de sensibilisation sur les droits humains sur tout le territoire national.
- Vulgariser les instruments nationaux et internationaux de promotion et de protection des droits humains.

## ACTIVITES REALISEES

Rappelons que l'antenne régionale d'Agadez est dirigée par un chef d'antenne régional, assistée par un Assistant au chef d'antenne. Elle emploie aussi un planton qui lui assure ses petites courses.

L'antenne régionale collabore régulièrement avec les autorités administratives régionales ( le gouverneur de la région, son SG et sa SGA et même certains préfets), les autorités municipales (le Conseil Régional et la mairie) et coutumières (le sultanat et le palais de Alkali) de la région ainsi que les différents services techniques administratifs régionaux, les différents partenaires tels que les organisations de la société civile ( , ALTERNATIVE ESPACES CITOYENS, l'ANDDH, les organisations féminines ... etc.), les ONG et Organisations Internationales (l'OIM, le HCR, MDM Belgique, le CICR, le RESCUE, l'EUCAP-Sahel, la Coopération Allemande, ... etc.), un message de sensibilisation produit en langue par le Chef d'Antenne est diffusé par une radio privée de la place sur les missions et les prérogatives de l'institution en général et de l'antenne en particulier, et sur l'installation et la localisation de son siège à Agadez. Ce message est rediffusé presque chaque mercredi dans l'après-midi sur les chaînes de la radio locale « Alternative ». Ce qui a permis à la population de la région de prendre connaissance de cette institution et de venir solliciter ses services. C'est ainsi que beaucoup des plaintes sur les cas de violation des droits humains ont été portées devant le bureau de l'antenne.

## ENREGISTREMENT, INVESTIGATION ET TRAITEMENT DES PLAINTES :

L'Antenne régionale de la CNDH d'Agadez a enregistré et traité plusieurs plaintes sur les cas de violation des droits humains reparties comme suit :

- Droits de la femme et difficultés d'accès à la justice
- Des plaintes relatives aux conflits familiaux;
- Des plaintes sur les cas de la violence basée sur le genre (VBG).
- Droits sociaux
- Des plaintes relatives au droit à la santé;
- Des plaintes liées au droit au travail;
- Des plaintes relatives au droit à la sécurité sociale.
- Droits économiques

- Des plaintes portant sur le droit de propriété;
- Des plaintes relatives aux droits d'habitation.

Droit de l'enfant

- Des plaintes relatives au droit de l'enfant;
- Des plaintes relatives au droit à la paternité;
- Des plaintes relatives aux droits d'habitation.

Droits Civils

- Des plaintes relatives au droit à la vie privée;
- Des plaintes relatives au droit à une justice équitable.

Droits des migrants

- Des plaintes relatives à la traite des personnes ;
- Des plaintes contre les migrants.

## D'autres activités réalisées :

Il convient de rappeler de prime abord que l'antenne régionale de la CNDH d'Agadez s'est plusieurs fois déplacée pour investiguer ou constater des cas de violation des droits humains.

L'antenne a ainsi mené des missions d'investigation non seulement dans ladite commune (notamment à la maison d'arrêt, au centre de santé mère et enfant, à l'inspection de travail, au centre d'accueil des migrants, au commissariat, à la gendarmerie entre autres.), mais aussi dans des localités comme Aderbissanet, Dabaga, Arlit, tchiro...

Les membres de cette antenne ont aussi toujours mené des activités dans le but d'assurer la bonne visibilité de l'institution. C'est ainsi que lors de nos activités de sensibilisation ou lors de nos événements de la Cure Salée, l'antenne procède à des expositions des documents de la commission notamment les brochures, le rapport annuel d'activités, les bulletins CNDH -info ...etc. Dans le même sens, le personnel de l'antenne a toujours représenté la CNDH dans des grandes rencontres avec les autorités administratives, municipales et coutumières, les ONG et les organisations internationales exerçant ou de passage dans la zone.

Sur ce, l'antenne de la CNDH a été sollicitée des nombreuses fois par des autorités administratives régionales ou par des partenaires pour leurs faire des communications sur des thèmes relatifs à la protection et à la promotion des droits humains.

En effet, l'antenne de la CNDH reçoit des visites de plusieurs partenaires dans le cadre de son service. Par ailleurs, en ce qui concerne la migration dans cette région d'Agadez, il faut rappeler que le nombre des migrants est de plus en plus en baisse depuis l'entrée en vigueur de la loi n°2015-036 du 26 Mai 2015 relative aux trafics illicites des migrants.

En effet, il convient de noter que l'antenne a rencontré quelques difficultés dans l'accomplissement de ses missions de défense et de promotion des droits humains.

## CONCLUSION

En général, nous constatons que les violations des droits humains sont engendrées par la méconnaissance des droits humains par une bonne partie de la population.

Sur ce, des nombreuses campagnes de sensibilisations sur les droits humains seront effectuées à cet effet.

Moussa BACHIR

## Entretien avec : Kiari Mamadou, chef de l'Antenne Régionale de la Commission Nationale des Droits Humains (CNDH/Diffa) « *Le recours de la population de Diffa aux services de la CNDH, reste timide...* »

**Parlez-nous un peu de l'antenne régionale de la CNDH. Quel rôle elle joue ?**

L'antenne régionale de Diffa, est créée conformément à l'article 22 de la loi n°2012-44 du 24 août 2012 portant composition, organisation, attributions et fonctionnement de la Commission Nationale des Droits Humains (CNDH), modifiée et complétée par la loi n°2020-02 du 06 mai 2020. Elle est officiellement installée le 22 août 2017.

Son installation répond à une priorité, un contexte, et le souci de rapprocher la population de la région de Diffa des services de la CNDH alors que la crise de Boko haram engendrait des conséquences énormes sur la jouissance des droits humains. Elle a son siège au quartier administratif dans les locaux de l'ex Union Régionale des Coopératives (URC) aux côtés de la Mutuelle de Crédit et d'Épargne N'gada et la CAIMA.

Selon l'article 30 du règlement intérieur de la Commission, « les Antennes Régionales sont des services administratifs déconcentrés de la Commission Nationale des Droits Humains.

Le siège des Antennes Régionales se trouve aux chefs-lieux des Régions.

Les Antennes Régionales sont des relais de la Commission Nationale dans leur ressort géographique.

Elles interviennent plus particulièrement dans les domaines de l'enregistrement et le traitement des plaintes ; l'enregistrement et la transmission à la CNDH des plaintes que l'Antenne ne peut traiter notamment en cas des violations graves, massives, manifestes et continues des droits humains ; les enquêtes sur les violations des droits humains au niveau local ; la formation et la sensibilisation des populations sur les droits humains ; la documentation en matière de droits humains et l'élaboration des rapports périodiques d'activités et des rapports annuels sur les droits humains ».

De façon pratique, je peux dire que l'Antenne effectue des visites régulières, notifiées ou inopinées, dans les lieux de détention pour voir les conditions des gardes à vue eu de détention des personnes privées de libertés, et formule des recommandations à l'endroit des autorités compétentes ; dans ce domaine, l'antenne travaille beaucoup avec le procureur de la république en vue du respect du droit au procès équitable, surtout des délais légaux de détention ; entreprend des missions d'investigations, produit des rapports et forme des recommandations à l'endroit des acteurs de protection et autorités compétentes ; apporte ou facilite l'assistance juridique aux victimes des violations des droits humains, en particulier les femmes, les enfants, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, ainsi que toutes autres personnes vulnérables ; tente de médiations entre les personnes sur les



questions de mariage et divorce, les relations de travail entre employeurs et employés, fournisseurs et demandeurs de services, le droit de propriété etc. et quand la médiation échoue, oriente les parties vers les autorités ou juridictions compétentes ; sensibilise les acteurs étatiques, notamment les autorités administratives et les responsables des forces de défense et de sécurité, sur le respect des droits humains et fait le monitoring des incidents et documente les cas des violations des droits humains.

Dans ce cadre, l'Antenne a, avec l'appui financier et technique du PNUD, du HCDH, de l'UE, de ABA ROLI et SFCG et sur fonds propres, formé 225 personnes (Autorités Administratives et coutumières, FDS, élus locaux, OSC, les ex-combattants, repentis et ex-détenus de Boko Haram) sur les droits humains, le Droit International Humanitaire, le vivre ensemble... et sensibiliser plus 30 000 personnes sur des thématiques en lien avec les droits humains (mariage, divorce, pratique esclavagiste, VBG, scolarité des jeunes filles etc.)

L'antenne a en outre protégé et assisté de façon emblématique 7 personnes dont trois femmes et une fille en s'assurant de la prise en charge sociale et judiciaire et le suivi de leurs dossiers.

**Quels sont les moyens d'action de l'antenne ?**

L'Antenne Régionale n'a pas un local propre mais loue un bâtiment privé à la charge du trésor public. De ce fait, face au non-paiement des frais de loyer, l'Antenne en est sans cesse interpellée par le bailleur.

Pour les activités de sensibilisations et d'information, l'antenne dispose d'une

page Facebook sur laquelle sont faites des publications de façon périodiques. Elle compte également sur ses partenaires locaux de communication comme les radios Alternative et Anfani pour passer des messages de sensibilisation.

En ce qui concerne les missions terrain, l'antenne requiert le moyen roulant d'autres services techniques si disponibles ou utilise les véhicules de location.

**Faire un tel travail, dans une région en crise suppose des difficultés, alors, quels sont les défis que vous rencontrez ?**

Le recours de la population de Diffa aux services de la CNDH, malgré l'évolution croissante, reste timide et la majorité de plaintes provient de la commune urbaine de Diffa et alentours, sauf en 2021 où l'Antenne a reçu plus d'une dizaine de recours provenant des villages et sites des déplacés. Cette année l'antenne en a reçu 22 plaintes contre 16 en 2020, 12 en 2019, 8 en 2018 et 5 en 2017. Cette faible sollicitation de la CNDH et tout comme les autres institutions de protection est due au manque de culture de recours de la population de la région de Diffa qui choisit la résignation et laissant les affaires au règlement divin (les cas des personnes mortes et disparues dans la guerre contre Boko Haram) le plus souvent et parfois à l'ignorance des voies de recours et la sous-estimations de leurs effets et bien d'autres facteurs culturels, les tabous et la stigmatisation, la complexité de certaines questions tels les enlèvements contre rançon.

Certaines plaintes sont liées aux dossiers pendants devant les juridictions sur lesquels la CNDH n'a que le droit de s'informer sur leurs évolutions.

Le référencement des questions de violations des droits humains à l'antenne, par les ONG et Associations est également très faible. L'Antenne a reçu et traité quelques plaintes (4) de l'association Alternative Espaces Citoyens (AEC) et du Réseau des Organisations pour la Transparence et l'Analyse Budgétaire (ROTAB) sur des arrestations arbitraires et des gardes à vue illégales. A ces défis, il faut ajouter ceux propres à la capacité de l'Antenne à savoir le manque de moyens roulants assurant la mobilité et la promptitude de l'antenne, à être présent dans toute la région dès que nécessaire ; l'absence de partenaire locale susceptible d'appuyer techniquement et financièrement l'antenne.

**Quelles sont vos perspectives ?**

Au regard de tout ce qui précède, il faut davantage de sensibilisation et d'information sur le terrain des acteurs et les populations sur les droits humains, les rôles de la CNDH, les voies de recours et leurs bienfaits (effets).

Il faut en outre renforcer la capacité de l'antenne à agir promptement dans le règlement des questions des droits humains. Cela passe par la dotation de l'antenne de moyens logistiques et même humains.

Les ONG et institutions onusiennes localement présentes pourraient aider l'antenne dans ce sens et pour cela plusieurs offensives ont été menées par l'antenne notamment le partage de son plan d'action régional et des rencontres bilatérales.

**Interview réalisée par Mamane Kaka Touda**

## 63ème anniversaire de la République du Niger, Diffa N'Glaa 2021

# La jeunesse s'est mobilisée à Diffa

Placée sous le signe de la résilience, de la sécurité et du développement, la fête tournante du 18 décembre, s'est déroulée cette année à Diffa du 13 au 18 décembre 2021. Elle devait se tenir dans cette ville l'année dernière. Mais compte tenu des chantiers inachevés mais aussi de la situation sécuritaire et sanitaire avec la Covid 19, les autorités du pays avaient fait le choix d'un report.

D'un budget de 18 milliards, les travaux de construction et de réhabilitation entrant dans le cadre de la fête ont été lancés le 25 janvier 2020 par l'ancien Premier Ministre Birgi Rafini.

Le Comité d'organisation est présidé par Lawan Marouma, épaulé par 19 commissions où siègent des jeunes.

En dépit des difficultés auxquelles ils sont confrontés depuis le déclenchement des attaques meurtrières de Boko Haram et des mesures prises par le gouvernement (fermeture des écoles, interdiction de circulation des motos, interdiction de pêche, de culture etc), les jeunes de cette région sont restés résilients et ont répondu présents aux des festivités de Diffa N'glaa.

Les compétitions ont été lancées le mardi 14 Décembre 2021 par le Premier Ministre Ouhoumoudou Mahamadou. Au lancement des activités entrant dans le cadre de la fête-anniversaire de la République, le Premier Ministre s'adressait à la jeunesse en ces



dez-vous de Diffa N'Glaa pour vous exhorter, en tant que composante majeure de notre population, à la construction d'une société tournée résolument vers la Paix, la Sécurité et le Progrès continu. C'est cela l'esprit de la Renaissance prônée par le Président de la République, Chef d'Etat, Son Excellence Mohamed

quête de la facilité qu'utilisent les forces du mal pour embrigader des jeunes innocents. ». En marge des compétitions sportives au stade de la concorde de Diffa rénové, traditions et cultures de la région se sont invitées à la maison de culture réhabilitée. Les rues militarisées de la ville semblent rassurer malgré l'insécurité

organisé. Les jeunes des partis politiques ont organisé une conférence sur la résilience des jeunes. Le 18 décembre, défilés militaires et civils ont suivi la décoration d'une vingtaine de personnalités : Président du comité d'organisation, Gouverneur de Diffa, chef du canton de la Komadoukou, chef de service Chirurgie de l'hôpital de Diffa etc.

Un forum de réconciliation placé sous le thème de partage des ressources naturelles a été présidé par le Chef de l'Etat Bazoum Mohamed. Lors de cette rencontre, des recommandations ont été formulées afin de préserver la paix et la cohésion à Diffa.

Le lendemain, le chef de l'Etat a baptisé des avenues, la place des martyrs et l'aéroport Tandja Mahamadou de Diffa.

Pendant qu'occupée par les festivités, la ville oublie son arrièrepays, à 9 kilomètres, les villageois quittent à cause des harcèlements des groupes armés qui enlèvent leurs filles.

Dans les quartiers périphériques de la ville, une jeunesse qui bouillonne d'énergie pense à ce que sera son avenir car désœuvrée et exposée à toute forme d'extrémisme et de tentation.

Comme toute grande cérémonie, certains sont contents, d'autres moins. Certains sont oubliés. Mais, le grand oublié de la fête, c'est certainement l'emploi des jeunes.

Compte tenu du contexte sécuritaire, Diffa N'glaa aurait pu se démarquer des autres fêtes tournantes et prévoir une enveloppe pour créer des emplois aux jeunes.

Ibrahim MAMANE



termes : « le gouvernement s'emploie à redonner espoir à la jeunesse et à la responsabiliser en lui offrant une éducation et une formation adéquates, des emplois décents et valorisants mais aussi en la débarrassant de tous les comportements dégradant et en l'encourageant à adopter des valeurs en phase avec notre idéal social.

Aussi, voudrais-je profiter de votre présence massive à ce grand ren-

BAZOU.

Je vous invite à travailler sans répit à la déconstruction des discours d'intolérance et de violence sous toutes leurs formes, et à la promotion de la paix, de la tolérance et de la coexistence pacifique entre communautés. Votre action est déterminante pour contribuer à briser les chaises de l'ignorance, d'un certain discours populiste et identitaire, et de la

qui sévit dans la région. L'ambiance était festive en dépit de la crainte d'attaques terroristes. Les restaurants des ventes à la sauvette ouvert par les jeunes pour la circonstance ont agréablement le séjour des jeunes festivaliers venus des 8 régions du pays.

En marge des festivités, un forum sur l'autonomisation des femmes dans le contexte d'insécurité a été

# L'Ecole Démocratique, une initiative citoyenne d'AEC et de NIMD



Depuis des années, l'association Alternative Espaces Citoyens fait partie des organisations qui se battent en faveur de l'engagement citoyen et politique de la jeunesse au Niger à travers diverses initiatives dont entre autres : « Promotion de la participation politique des jeunes au niveau communal », « Participation citoyenne des jeunes à la vie de la cité », « relever le niveau de culture politique et accroître l'engagement citoyen des jeunes au Niger ».

L'Ecole Démocratique est une initiative citoyenne d'AEC qui s'inscrit dans cette dynamique. Elle est portée par AEC et soutenue par l'Institut Néerlandais pour la Démocratie Multipartite (NIMD) dans le cadre d'un projet intitulé : « Relever le niveau de culture politique et accroître l'engagement citoyen des jeunes au Niger ».

Il s'agit, pour les deux organisations, à travers l'Ecole Démocratique de mettre au point un programme de volontariat pour des jeunes désireux de s'investir dans le travail associatif et l'animation des radios au niveau des huit (8) régions du pays. Le programme de formation portera sur des thématiques variées telles que : « Les concepts clés de la politique et de l'action civique », « la démocratie, histoire, concepts et pratiques », « la citoyenneté à l'époque contemporaine », « Droits humains et libertés fondamentales », « le contrôle citoyen de l'action publique », « l'analyse budgétaire dans une approche basée sur les droits ».

Outre le programme de formation qui s'est étalé sur une quinzaine de jours, un stage pratique de trois mois est suivra la période après la formation et ce stage se tiendra au siège d'Alternative espaces citoyens de Niamey. Par la suite, les jeunes apprenants seront déployés sur le terrain dans le but de travail-

ler avec les organisations et radios d'accueil dans les domaines tels que la promotion et la défense des droits humains, la culture de la paix et la tolérance, l'analyse et le suivi budgétaires dans une approche basée sur les droits et le genre, le contrôle citoyen des services publics, l'organisation des conférences publiques, etc.

Conscientes du fait que la faiblesse de l'engagement citoyen des jeunes, tout comme la tentation de l'extrémisme violent, découle principalement d'un déficit de connaissances et de culture citoyenne organisationnelle, les deux organisations se proposent, à travers cette initiative, de mettre un accent particulier sur la formation et l'éducation comme facteurs essentiels pour susciter l'engagement citoyen chez les jeunes et les soustraire à l'emprise des discours extrémistes violents durant la mise en œuvre du projet.

Le module 1 est intitulé : comprendre les concepts clés de la politique et de l'action civique était présenté par Dr. Souley Adji, Enseignant-chercheur, socio-politologue à l'Université Abdou Moumouni de Niamey. L'objectif de ce module est d'amener les jeunes apprenants à mieux saisir les définitions et contours des concepts clés de la politique et de l'action civique et à cerner clairement les enjeux qui leur sont associés.

Le module 2 porte sur le thème : la démocratie, Histoire, concept et pratiques est présenté par Docteure Aichatou Mounkaila, Enseignante-chercheuse, philosophe à l'Université Abdou Moumouni de Niamey. Ce module vise non seulement à relever le niveau de connaissance théorique des jeunes apprenants sur la Démocratie, mais aussi à les outiller pour une réflexion critique sur les enjeux et défis de la construction démocratique dans les pays comme le Niger.

La citoyenneté à l'époque contemporaine est le troisième module de la formation présenté par Aminou Laouali, acteur de la société civile et Coordonnateur de l'ONG SOS-Civisme. L'objectif de ce module est de faire comprendre aux apprenants les différentes conceptions de la citoyenneté (conception universaliste et conception multi culturelle), les questions du civisme, des droits et devoirs du citoyen, la participation citoyenne à la vie publique et veille citoyenne.

Les droits humains et libertés fondamentales est le quatrième module au titre de la formation, il est présenté par Ibrahim Diori, juriste, expert en droits humains et chargé des projets à Alternative espaces citoyens. L'objectif visé à travers ce module est non seulement de renforcer les connaissances des apprenants sur les fondements des droits de l'Homme mais aussi de les habiliter pour un exercice responsable des droits et libertés, et un engagement en faveur de leur promotion et de défense, y compris par des recours aux mécanismes judiciaires et non judiciaires nationaux et régionaux de protection.

Le module 5 intitulé : le contrôle citoyen de l'action publique était présenté par Moussa Tchangari, acteur de la société civile ; expert en CCAP et SG d'AEC. Il s'agit de renforcer les connaissances théoriques des apprenants sur le contrôle citoyen de l'action publique, notamment des services publics, mais aussi de les outiller pour qu'ils soient aptes à conduire des initiatives de contrôle citoyen dans une approche basée sur les droits et le genre.

L'analyse budgétaire dans une approche basée sur les droits est le sixième et dernier module de la formation, présenté par Hassan Bou-

kar, Expert en analyse budgétaire et chargé des projets à Alternative Espaces Citoyens. Le renforcement des connaissances théoriques des apprenants sur le travail budgétaire de la société civile et ses enjeux ; également, outiller les apprenants pour qu'ils soient aptes à suivre et à analyser le budget de l'Etat et de ses collectivités territoriales dans une approche basée sur les droits était l'objectif de ce module.

Les deux organisations sont satisfaites des résultats de deux semaines de formation et ont considéré les objectifs atteints. Elles formulent le vœu aux apprenants de l'application stricte des connaissances théoriques à travers le stage et le terrain. Les apprenants de leur côté ont salué l'initiative et disent avoir beaucoup appris sur des sujets qui leur semblaient au départ superficiels voire totalement méconnus.

André TAHIROU

*Espaces-Jeunes*

**Directeur de Publication**

Moussa Tchangari

**Rédacteur en chef**

Maman Kaka Touda

**Rédaction**

Kiari Mamadou

Nassirou Bodo

André Tahirou

Moussa Bachir

Ibrahim Mamane

## Enseignement supérieur Le Recteur de l'Université de Diffa honoré !



C'est depuis Cotonou au Bénin, en marge des travaux de la grande triennale 2021 qui s'est tenue du 05 au 10 décembre 2021 que, le Professeur Ali MAHAMANE, Recteur de l'Université de Diffa, a reçu le prestigieux prix académique continental des Universités Africaines de l'Association Universitaire (RUFORUM) qui regroupe 143 Universités de 38 pays



africains.

Il a été l'un des très rares lauréats retenus, parmi des dizaines de candidats potentiels au niveau continental pour y être décoré.

Pour les responsables de ces 143 Universités, regroupés au sein du RUFORUM, le choix du Professeur Ali MAHAMANE est justifié par le fait qu'il est « l'une des grandes figures Universitaires Africaines ayant apporté une courageuse assistance aux populations de la Région de Diffa et du Bassin du Lac Tchad et en particulier aux jeunes bacheliers de la Région, une zone à haut risque d'attaques terroristes des éléments de Boko Haram. »

En effet, sous son leadership, l'Université de Diffa a organisé une série de réflexions scientifiques de haut niveau sur la paix, la sécurité et la résilience pour soutenir les populations en détresse et les efforts des militaires déployés sur le terrain. C'est le cas (1) du « Colloque international sur la culture de la paix dans le Bassin du Lac Tchad » organisé du 2 au 4 novembre 2015, (2) du « Symposium international sur la sécurité dans le Bassin du Lac Tchad » les 14 et 15 mai 2016, (3) du « Symposium international sur la déradicalisation des jeunes et la réinsertion des repentis de Boko Haram » du 15 au 17 mai 2017, (4) du « forum international sur la gestion des Ressources naturelles dans la Région de Diffa dans un contexte de rareté de ressources et d'afflux de populations et (5) du colloque international sur le « Bassin du Lac Tchad : changement, vulnérabilités, sécurité et résiliences ».

Depuis 2015, l'Université de Diffa, a relevé qu'il fal-

lait une mobilisation générale pour aborder le problème de l'insécurité dans le Bassin du Lac Tchad et le Sahel. C'est ainsi qu'en plus des 7 autres Universités Publiques du Niger, elle a associé à tous ses colloques et symposiums les Universités du Bassin du Lac Tchad (University of Maiduguri, Modibbo Adama University of Technology Yola (Nigéria), Université de Maroua (Cameroun) et Université de N'Djaména (Tchad)), les Universités du Sahel (Université de Bamako (Mali), Université Joseph Ki-Zerbo (Burkina Faso), Université d'Abomey Calavi, Université de Parakou (Bénin), Université Félix Houphouët Boigny, Université Nangui Abrogoua (Côte d'Ivoire)).

Ces colloques et symposiums ont drainé à Diffa d'éminents spécialistes des conflits venus de plusieurs pays de tous les continents, touchés par des conflits notamment de Colombie, d'Afghanistan, de Somalie, de Sierra Leone, du Liberia, etc.

Pour le Professeur Ali MAHAMANE, la présence et le fonctionnement de l'Université de Diffa sont des indicateurs pertinents de paix et de sécurité. Aussi, les différentes recommandations formulées ont soutenu les prises de décisions politiques et contribué à la stabilisation du Bassin du Lac Tchad. Enfin, les participants aux différents colloques et symposiums sont des "amis de la Paix" qui sont engagés à soutenir les populations du Bassin du Lac Tchad victimes de l'extrémisme violent.

Actuellement Pr Ali MAHAMANE est président du Comité Ad hoc du Groupe de Recherche sur le Lac Tchad, chargé de la préparation du « Forum international sur le développement du Lac Tchad » qui sera organisé en 2022 à Abuja (Nigéria) par la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT), le Projet de Relance et de Développement de la Région du Lac Tchad (PROLAC) et la Banque Mondiale.

Et c'est justement grâce à son courage de servir avec dévouement et sens de responsabilité l'Etat nigérien dans ces conditions traumatisantes que les jeunes étudiants ont pu sans peur ni panique rester sur place et bénéficier de la formation appropriée pour laquelle ils ont postulé après l'obtention de leur Baccalauréat.

C'est à ce titre et pour bien d'autres de ses travaux de formation de la relève académique pour l'Afrique, que le secrétariat des manifestations scientifiques de cette grande Triennale 2021 de RUFORUM a invité, Pr Ali MAHAMANE, pour y recevoir son prestigieux prix académique continental 2021. Cette grande distinction honore le Niger en général et toute la communauté universitaire nationale en particulier.

Forum national des jeunes  
de Zinder

## Un socle de solidarité, de fraternité et de bras- sage culturel

La capitale du Damagaram, Zinder, a abrité du 5 au 7 novembre 2021, la 6ème édition du Forum national des jeunes, organisé chaque année par l'association Alternative Espaces Citoyens (AEC). Cette manifestation qui a bénéficié du soutien d'Oxfam et de la Coopération Suisse avait pour thème central cette année : « Conflits armés, ingérences étrangères, criminalisation de la mobilité humaine : quelles réponses des jeunes ? »

Les jeunes de toutes les régions du Niger y ont pris part de même que plusieurs jeunes venus de divers pays africains. On enregistrait notamment la présence de jeunes venus du Sénégal, du Mali, du Tchad et la Guinée Conakry.

Il faut retenir qu'au-delà des thématiques abordées, et qui n'ont pas manqué de retenir l'attention des jeunes participants au Forum, plusieurs aspects importants ont caractérisé cette rencontre. Elle a en outre permis à des jeunes de milieux et de cultures différentes de se côtoyer, de sympathiser et de faire montre de solidarité les uns envers les autres.

Malgré le sérieux des thématiques abordées, en coulisse, les interpellations, les blagues taquines entre « cousins à plaisanterie » n'ont fait que fuser.

C'est dire que le climat qui caractérisait cette rencontre était des plus austères mais aussi festif. De cette rencontre se dégageait un climat d'amour, de paix mais aussi et surtout de fraternité.

Au cours de ce Forum, les jeunes nigériens et africains, en particulier, mangeaient et buvaient ensemble. Mieux, la plupart des participants étant logés sur place, les débats et autres discussions inspirés par les thématiques abordées se poursuivaient aux heures de pause mais aussi jusque tard dans la nuit – Alternative ayant de ce point de vue, largement démontré son caractère d'espace citoyen ouvert.

Cette rencontre de Zinder a certes permis d'aborder plusieurs questions concernant l'avenir de notre continent mais elle a surtout permis à beaucoup de prendre conscience du fait que les problèmes des jeunes sont pratiquement partout les mêmes.

Par ailleurs, ces jeunes pleins de fierté et d'enthousiasme ont majoritairement échangé leurs contacts téléphoniques. Et cela, dans le but de pérenniser ce lien de fraternité, de solidarité afin de continuer à discuter des problèmes qui engagent l'Afrique.

En somme, pour une réussite, ce Forum en était vraiment une. Ce qui nous a inspiré cet écrit à travers lequel, nous, en tant que participantes et bénéficiaires de ce forum, nous faisant le porte-parole des autres participants, « exhortons l'association Alternative Espaces Citoyennes et ses partenaires à pérenniser, sinon à multiplier ce genre de rencontres visant à édifier, former et unir les jeunes et à faire la promotion de la paix, de la solidarité et de la fraternité ».

**SOULEY TALATA Chamsya/ISSA SINA Salamatou et  
(Mirriah) DAN BAKOYE Aïnaou**